

SANADETT SICAV

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue en date du 28 avril 2008**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007, en prend acte dans son intégrité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne aux administrateurs le quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2007 d'un montant de 5 675 283,408 Dinars comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2007	5 675 283,408 Dinars
Report à nouveau 2006	28 510,326 Dinars

TOTAL 5 703 793,734 Dinars

Bénéfice distribuable de l'exercice 2007	5 669 196,300 Dinars
Report à nouveau 2007	34 597,434 Dinars

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2007 à 4,650 Dinars nets par action.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de l'ATB et de l'AFC à compter du lundi 5 mai 2008.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration des jetons de présence d'un montant de 1 000 Dinars nets par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.